



Comprendre LA FINANCE DURABLE

La Finance Durable, un horizon lumineux pour l'épargne de demain

La finance, ce vaste univers souvent perçu comme complexe, est en pleine mutation.

À fin juin 2023, les encours des fonds prenant en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans leur process d'investissement ont franchi pour la première fois le cap des 5 000 milliards d'euros. Ces chiffres, bien qu'impressionnants, ne sont que la partie visible de l'iceberg. La finance durable est bien plus qu'une tendance ; elle est le reflet d'une prise de conscience globale et d'une volonté de construire un avenir plus respectueux de notre planète et de ses habitants.

Natixis Investment Managers a à cœur d'accompagner le Groupe BPCE et l'ensemble de ses clients dans cette transition. Nous proposons des solutions financières innovantes et responsables, pour répondre aux besoins des clients conscients des enjeux environnementaux et sociaux. Mais notre mission ne se limite pas à cela, nous sommes également engagés à vos côtés pour vous aider à appréhender les nouveaux concepts liés à la finance durable.

Mais pourquoi ce guide ?

Parce que comprendre la finance durable, c'est avant tout démystifier ses concepts, ses enjeux et ses mécanismes, pour vous accompagner dans vos choix d'investissement éclairés et responsables. À travers ces pages, nous explorerons ensemble les facettes de la finance durable, ses défis, ses opportunités, et surtout, son potentiel à transformer notre économie. Car au-delà des chiffres et des termes techniques, la finance durable est une histoire d'humains, de valeurs et d'engagement.

Nous vous invitons donc à plonger dans cet ouvrage, à questionner, à débattre, et surtout, à vous inspirer pour construire le futur de la finance. Car c'est ensemble, forts de notre expertise et de notre passion, que nous ferons la différence.

Natixis Investment Managers International.

SOMMAIRE

1

QUELS SONT LES ENJEUX MONDIAUX LIÉS À LA FINANCE DURABLE ?

- A. En matière Environnementale
- B. En matière Sociale
- C. En matière de Gouvernance
- D. Les attentes des Français
- E. La marché de la gestion responsable, qu'est-ce que ça représente ?

2

LA FINANCE DURABLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

- A. Les critères ESG
- B. La finance durable regroupe différentes pratiques
 1. L'investissement responsable
 2. La finance verte
 3. La finance solidaire
 4. Le social business
 5. La finance à impact

3

DANS QUELLE MESURE LA RÉGLEMENTATION FAVORISE-T-ELLE LA TRANSPARENCE ?

- A. Un peu d'histoire : Frise chronologique
- B. Des initiatives partagées collectivement au niveau mondial :
 1. Les accords de Paris et les ODD de l'ONU
 2. Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)
- C. L'actualité en faveur d'une finance durable au niveau européen
 1. Le Plan d'action de la Commission européenne sur la finance durable
 2. Le règlement européen Taxonomie des activités durables
 3. Le règlement (Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)
 4. Les impacts sur les parcours clients et la prise en compte obligatoire des préférences ESG : La directive MIF 2 ou MIFID 2

4

QUELLE EST LA DÉMARCHE DE NATIXIS IM EN TERMES DE FINANCE DURABLE ?

- A. Les engagements de Natixis IM
- B. Les engagements de nos affiliés

5

L'OFFRE DE FONDS FINANCE DURABLE

6

COMMENT DONNER DU SENS À SON ÉPARGNE ?

- A. Choisir la finance durable, c'est donner du sens à ses placements tout en recherchant la performance financière
- B. En pratique, comment trouver la solution qui nous correspond ?
 1. Définir vos préférences ESG / QFD
 2. Rechercher les informations disponibles sur la documentation réglementaire et commerciale : *Comment lire un reporting ESG ?*
 3. S'informer sur les labels

7

FAQ

8

LE GLOSSAIRE DE L'ISR

9

POUR ALLER PLUS LOIN

- A. Les leviers d'action pour contribuer à une finance durable
- B. Les différentes approches financières en matière d'ESG
- C. Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies

QUELS SONT LES ENJEUX MONDIAUX LIÉS À LA FINANCE DURABLE ?

A. En matière Environnementale

B. En matière Sociale et sociétale

C. En matière de Gouvernance

D. Les attentes des Français

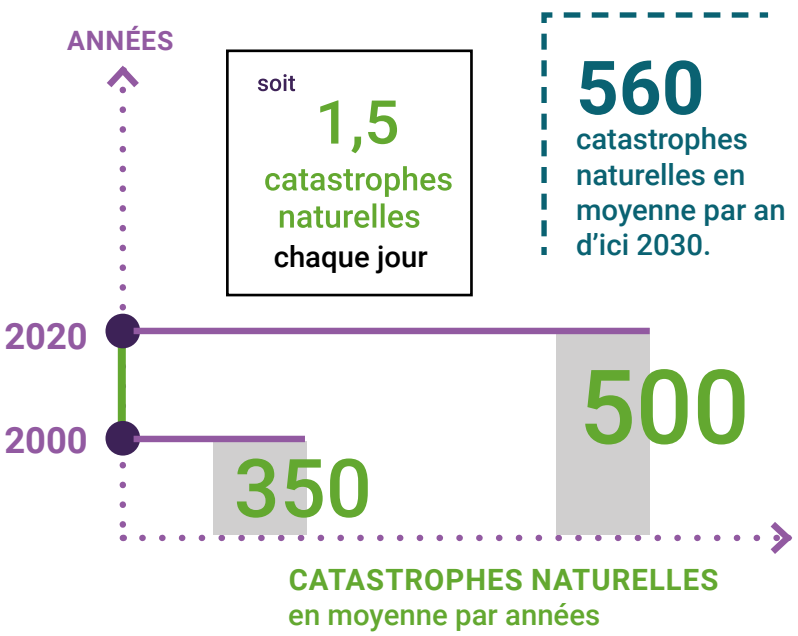
E. La marché de la gestion responsable, qu'est-ce que ça représente ?



QUELS SONT LES ENJEUX MONDIAUX LIÉS À LA FINANCE DURABLE ?

A. En matière Environnementale

DES CATASTROPHES DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTES

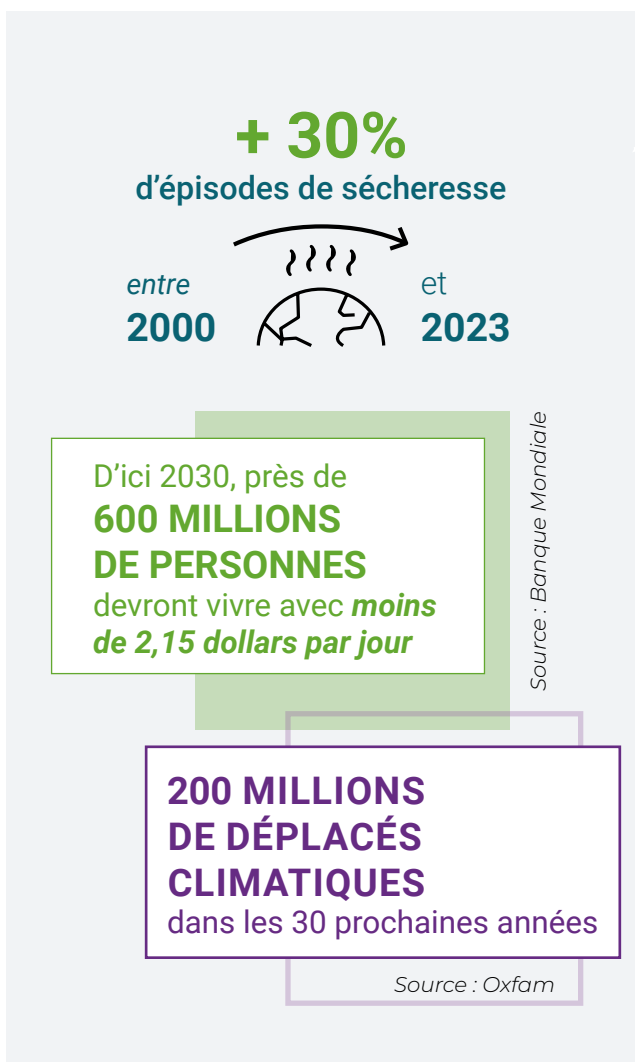


CONSÉQUENCES

POLLUTION DE L'AIR, DE L'EAU, DES SOLS ET AUGMENTATION DES DÉCÈS

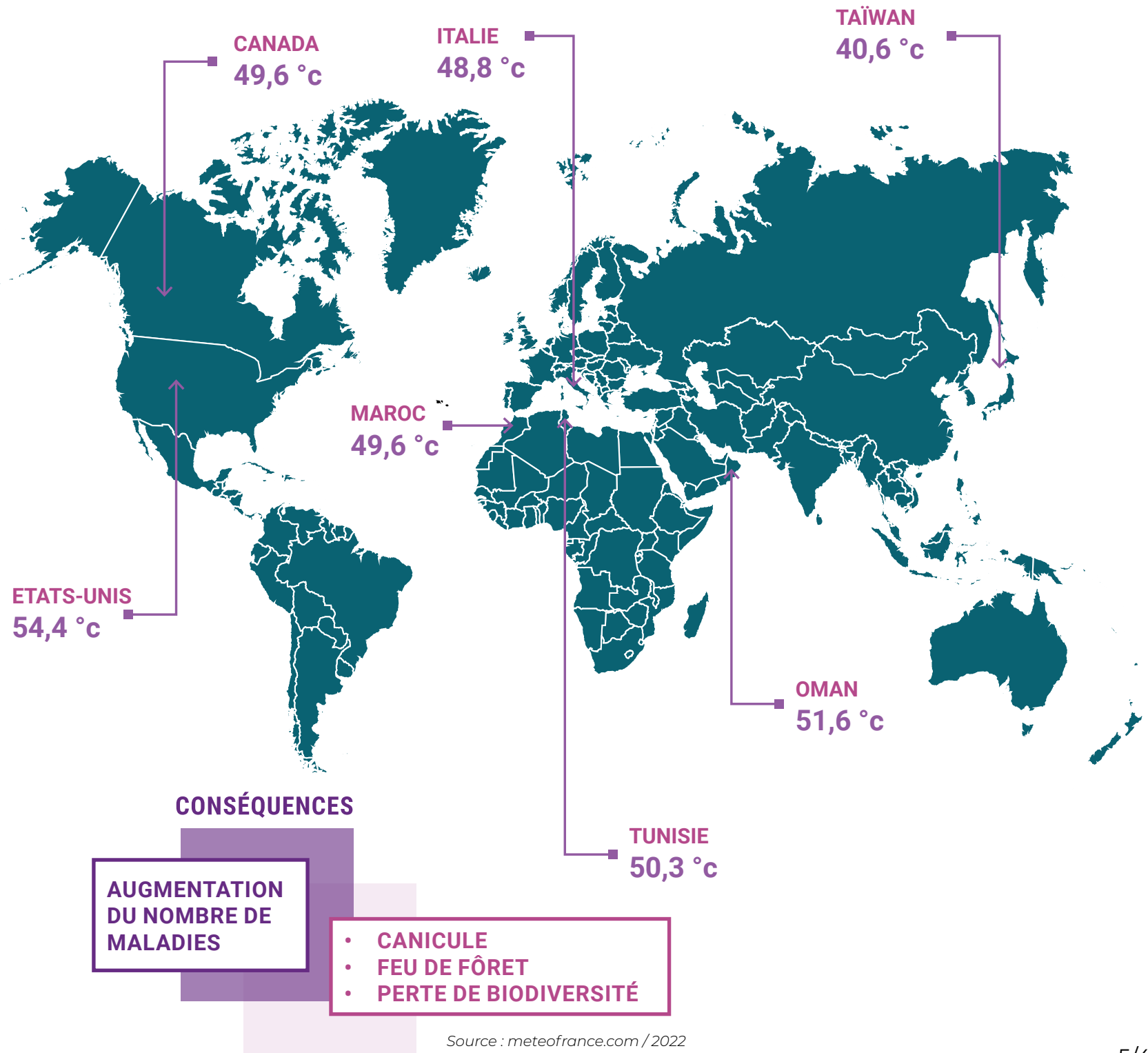
Source : Rapport d'évaluation mondial des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (GAR2022)

DES SÉCHERESSES PLUS NOMBREUSES



AUGMENTATION DE LA SÉCHERESSE ET DES FAMINES

MONDE
RECORDS ABSOLUS DE CHALEUR BATTUS



QUELS SONT LES ENJEUX MONDIAUX LIÉS À LA FINANCE DURABLE ?

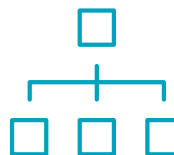
B. En matière Sociale et sociétale



1/5
des jeunes n'a pas
d'éducation, d'emploi
ou de formation



40%
des personnes les plus
pauvres gagnent moins
de 25% du revenu
mondial



En juin 2023, le monde comptait
plus de 110 millions de réfugiés,
qui ont fui les conflits et les persécutions

Source : ONU



Plus de
7 0 0 **MILLIONS DE PERSONNES**
vivent toujours dans une extrême pauvreté.

6 1 7 **MILLIONS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS**
n'ont pas les compétences minimales en lecture et en mathématiques.

8 2 1 **MILLIONS DE PERSONNES**
sont sous-alimentées aujourd'hui dans le monde et 1/3 de la nourriture est gaspillée.

Source : Les 17 objectifs de développement durable de l'ONU (Chiffres 2018)

QUELS SONT LES ENJEUX MONDIAUX LIÉS À LA FINANCE DURABLE ?

C.

En matière de gouvernance d'entreprise
(RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises)

Tous les pays n'appliquent pas les mêmes politiques en terme de gouvernance d'entreprise. Voyons comment elle fonctionne en France.

La RSE s'impose au coeur de la gouvernance des entreprises, mais le manque de ressources et d'outils reste un réel enjeu :

La RSE est représentée à hauteur de **89%** au sein des COMEX...
... mais **1 ENTREPRISE SUR 3** n'a pas encore de budget dédié à la RSE.

86% des entreprises sensibilisent leurs équipes aux enjeux environnementaux...

... Mais **6 ENTREPRISES SUR 10** n'ont rien mis en place pour lutter contre les discriminations.

Source : Baromètre 2022 de la RSE, septembre 2022

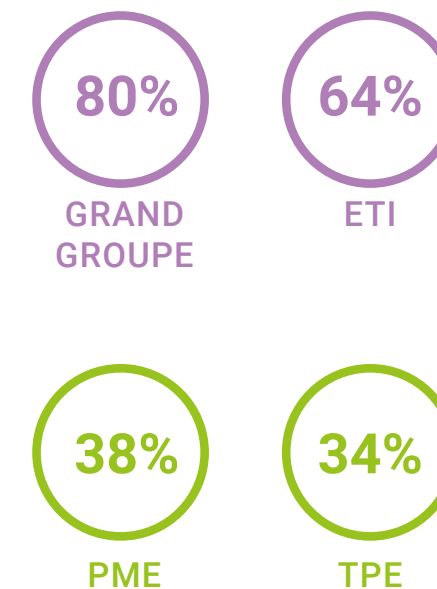
Les causes environnementales se démarquent comme la priorité RSE des entreprises françaises :

Les entreprises mobilisent massivement leurs équipes sur le sujet via des actions de sensibilisation.

4 entreprises sur 5 ont déjà mesuré ou prévu de mesurer leur empreinte carbone.



Il y a un passage à l'action massif et indéniable des entreprises, toutes tailles confondues :

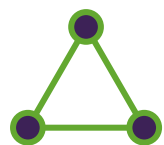


Plus **1/3** des TPE et PME s'activent également, alors que 86% d'entre elles ont moins de 2 personnes dédiées au sujet.

Source : Baromètre 2022 de la RSE, septembre 2022

QUELS SONT LES ENJEUX MONDIAUX LIÉS À LA FINANCE DURABLE ?

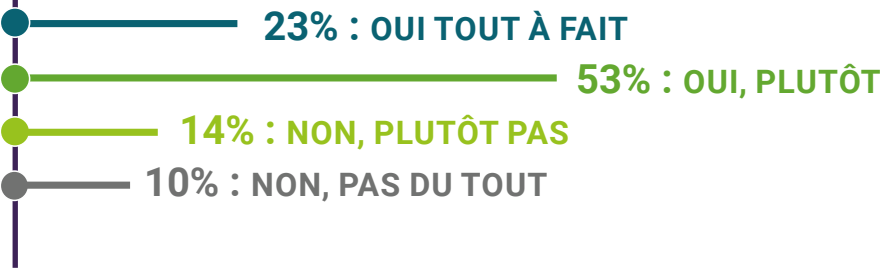
D. Focus sur les attentes des épargnants en France



76%

DES FRANÇAIS DÉCLARENT QUE L'IMPACT DES PLACEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT EST UN SUJET IMPORTANT

Diriez-vous que l'impact des placements sur la qualité de l'environnement dans lequel nous vivons (pollution, biodiversité...) est un sujet important ?



D'une manière générale, quelle importance accordez-vous aux enjeux de développement durable ? Ils sont pour vous ...



67%

des Français déclarent que les enjeux de développement durable sont importants pour eux



Source : Etude Opinion Way pour l'AMF, juillet 2021
* Question posée après définition des placements «responsables» ou «durables»

QUELS SONT LES ENJEUX MONDIAUX LIÉS À LA FINANCE DURABLE ?

E.

La marché de la gestion responsable, qu'est-ce que ça représente ?

UN SUJET QUI RESTE FLOU POUR UNE MAJORITÉ DE FRANÇAIS :

Seule la moitié d'entre eux est en mesure, spontanément, de différencier les placements responsables des placements classiques

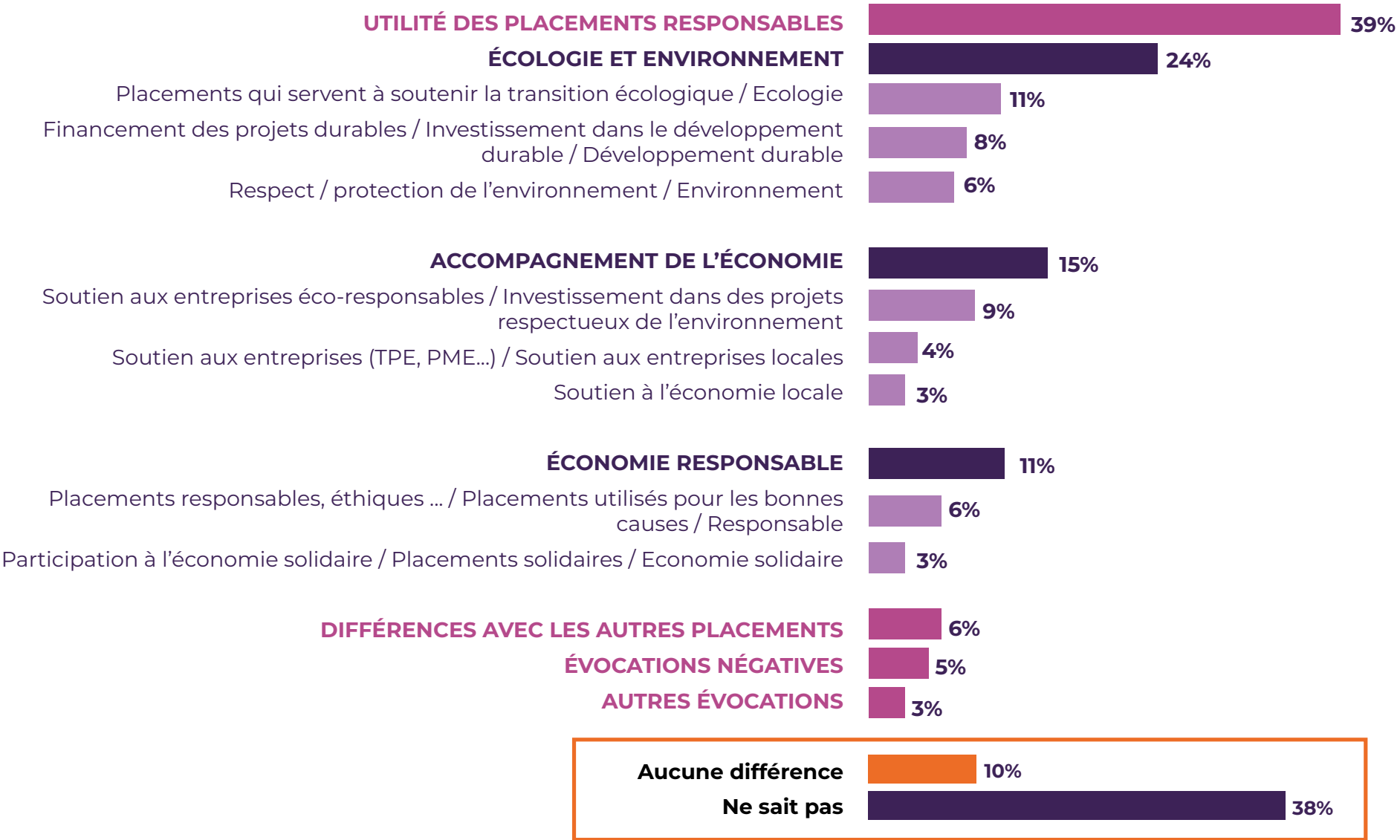


À quoi pensez-vous si l'on vous parle de placements responsables ou durables ?



À quoi servent ces placements et en quoi, selon vous, ils se différencient des placement classiques ?

52% des Français sont en mesure de qualifier les placements responsables ou durables



Source : Etude Opinion Way pour l'AMF, juillet 2021



LA FINANCE DURABLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

A. Les critères ESG

B. La finance durable regroupe différentes pratiques

1. L'investissement responsable
2. La finance verte
3. La finance solidaire
4. Le social business
5. La finance à impact

A. Les critères ESG

ENVIRONNEMENT

Le critère environnemental prend en compte différents aspects de l'impact de la société sur l'environnement. Il suit des indicateurs comme les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets, l'utilisation d'énergies fossiles, etc.

Ce critère ne concerne pas uniquement les sociétés dont l'activité est orientée vers la transition énergétique et écologique. En effet, une société évoluant dans un secteur polluant peut investir dans la recherche et le développement pour rendre ses activités moins polluantes, ou encore mettre en place une chaîne de traitement spécifique de ses déchets, etc. Elle pourra donc être notée selon le critère environnemental, en fonction de l'importance et de l'efficacité des actions qu'elle met en place.



SOCIAL

Le critère social est particulièrement vaste en termes d'indicateurs. Il s'agit de regarder des éléments internes à la vie de la société comme la diversité, l'égalité homme/femme en termes de salaire et de responsabilités, la prévention des accidents du travail, l'intégration des salariés en situation de handicap, la formation ou encore la qualité du dialogue social au sein de l'entreprise, etc.

Mais le critère social va aussi prendre en compte des indicateurs indirects notamment au niveau des fournisseurs ou prestataires, par exemple le respect des normes internationales du travail s'ils sont situés à l'étranger.

GOUVERNANCE

Des trois critères, c'est celui qui est généralement le moins concret pour les épargnants. Et pourtant, la gouvernance est un élément essentiel à prendre en compte dans une entreprise, qu'elle s'inscrive dans une démarche responsable ou non.

La gouvernance, c'est l'ensemble des dispositifs qui assurent le bon fonctionnement d'une entreprise. Les indicateurs qui permettent d'évaluer ce critère sont variés : il peut s'agir de l'indicateur qui évalue si la politique de rémunération est liée à des objectifs durables ou à l'indépendance du conseil d'administration, mais aussi de la transparence sur la rémunération des dirigeants, ou encore de la façon dont elle garantit le respect des droits de ses actionnaires minoritaires.

La gouvernance c'est donc la façon dont la société est pilotée pour mener à bien ses objectifs et prendre des décisions dans le respect de l'ensemble des parties prenantes.



En conclusion, les indicateurs autour des critères ESG sont très vastes et dépendent du secteur d'activité des entreprises. La prise en compte de ces critères ESG permet ainsi d'intégrer dans l'analyse des sociétés, les problématiques extra-financières qui pourraient impacter leur valeur financière mais aussi de mesurer leur impact sur l'environnement et/ou la société.

LA FINANCE DURABLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

B. La finance durable regroupe différentes pratiques

La finance durable désigne des pratiques de la finance qui prennent en compte des critères extra-financiers comme l'environnement ou le social. Il s'agit d'un levier pour la transformation des sociétés et de l'économie vers une économie plus durable.

Source : la définition de la finance durable présentée au travers de 5 catégories s'appuie sur la définition proposée par l'Observatoire de la Finance Durable.



L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Il permet d'intégrer des critères ESG dans les processus d'investissement et de gestion. L'investissement responsable incite les entreprises et sociétés de gestion à prendre en compte des critères extra-financiers. Le label ISR soutenu par les pouvoirs publics (ISR pour Investissement Socialement Responsable) est reconnu internationalement et vise à favoriser la visibilité de la gestion ISR par les épargnants. Principal label en France, il gagne chaque année en importance tant par le nombre de fonds labellisés que les encours sous gestion.



APPROCHE FINANCIÈRE



APPROCHE APPROCHE EXTRA-FINANCIERE

L'analyse extra-financière consiste à mesurer la responsabilité des entreprises en matière d'environnement et de leurs parties prenantes. **Cette analyse repose sur des critères ESG.**

- E** Le **critère environnemental** prend en compte des critères tels que la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou la prévention des risques environnementaux.
- S** Le **critère social** prend en compte des critères tels que la prévention, la formation des salariés, le respect des droits des salariés, la chaîne de sous-traitance et le dialogue social.
- G** Le **critère de gouvernance** vérifie par exemple l'indépendance du Conseil d'administration, la structure de direction ou la présence d'un Comité d'audit.

PRATIQUES ISR

Exclusion	L'intégration	Actionnariat actif
Thématique	Climat	Impact

QUELQUES EXEMPLES D'INDICATEURS

ENVIRONNEMENT

- Changements climatiques
- Sécurité énergétique
- Déchets et pollution
- Pénurie d'eau et de ressources
- Déforestation
- Perte de biodiversité

GOVERNANCE

- Structure et responsabilité du conseil d'administration (critère d'indépendance)
- Rémunération/prise en compte des enjeux ESG
- Qualité et indépendance des audits internes
- Droits des actionnaires
- Contentieux et protection des consommateurs

SOCIAL

- Santé et sécurité liées à des secteurs d'activités
- Sécurité des produits
- Relation de travail (égalité des genres)
- Pratiques commerciales (corruption)
- Implication communautaire
- Problèmes liés à la main-d'œuvre et aux chaînes d'approvisionnement (travail des enfants)

DROITS HUMAINS

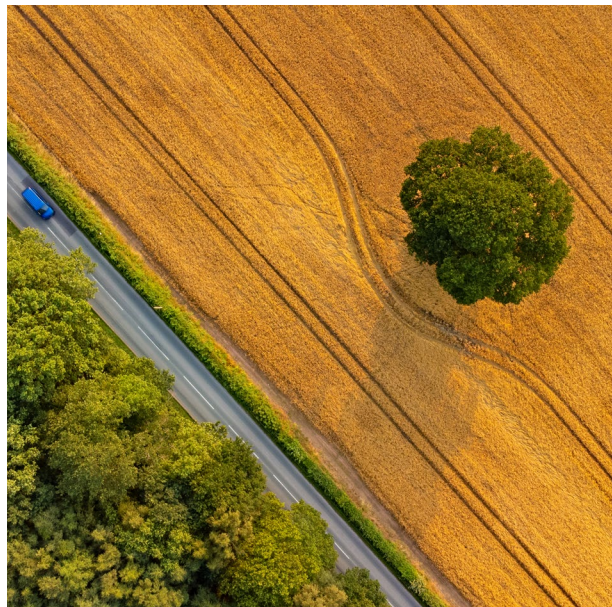
- Discriminations
- Prévention des accidents du travail
- Respect des normes internationales du travail
- Respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

B. Les différents angles de la finance durable



LA FINANCE VERTE

Elle réunit l'ensemble des opérations financières en faveur de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique. Ses outils principaux sont les obligations vertes (« green bonds »). Ces emprunts servent à financer des projets contribuant à la transition écologique : gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, etc.



Source : La finance pour tous, 2022



LA FINANCE SOLIDAIRE

Recouvre l'ensemble des initiatives et réglementations visant à faciliter le financement de projets destinés à lutter contre l'exclusion et à améliorer la cohésion sociale. La finance solidaire repose sur une épargne placée par les épargnants sur des produits financiers solidaires. Cette épargne collectée est ensuite orientée vers des porteurs de projets développant des activités à forte utilité sociale. L'objectif recherché est de favoriser la réinsertion, la solidarité internationale, de lutter contre le chômage, contre le mal logement.

Parmi les placements solidaires, on trouve les fonds dits « 90/10 » dont les encours sont investis entre 5 et 10 % en titres « solidaires » émis par des entreprises d'insertion agréées, des financeurs solidaires ou des fonds de microfinance ; et entre 90 et 95 % en titres classiques (actions, obligations...) généralement sélectionnés suivant des critères ESG.

CHIFFRES CLÉS DE LA FINANCE SOLIDAIRE EN 2022



1 5 9 0

PROJETS à
impact social ou
environnemental



0 . 4 5

POURCENTS de l'épargne
financière des ménages
(Objectif : 1%)



1 . 8

MILLIARDS D'EUROS
de collecte



8 4 2

MILLIONS D'EUROS
de financement solidaire pour
les projets à vocation sociale et
environnementale

B. Les différents angles de la finance durable



4

LE SOCIAL BUSINESS

Il concentre les entreprises dont la finalité est principalement sociale. Les bénéfices sont réinvestis dans la lutte contre l'exclusion, la protection de l'environnement, le développement et la solidarité.

5

LA FINANCE À IMPACT

Se distinguant de l'investissement socialement responsable dont elle est cependant une des composantes, *la finance à impact* met les critères sociaux et environnementaux de l'activité au même niveau que le rendement financier. Elle est voisine de la finance solidaire qui a pour objectif de développer l'économie sociale et solidaire.

Les caractéristiques d'un investissement à impact

L'investissement à impact représente un investissement « réalisé avec l'intention de générer un retour positif, ayant un impact social et environnemental mesurable (par exemple : limiter le réchauffement climatique, réduire les inégalités sociales, donner accès à l'éducation au plus grand nombre), tout en assurant un rendement financier », selon le GIIN (Global Impact Investing Network).

Il soutient des réponses entrepreneuriales à des enjeux sociétaux, avec un double objectif d'impact et de retour financier. Pour l'Autorité des marchés financiers (AMF), il consiste à investir dans des entreprises, souvent dans le non coté, qui cherchent à générer un impact social ou environnemental mesurable.

Critères de base d'un investissement à impact

Trois critères sont pris en compte :

- **L'intentionnalité** : la recherche explicite d'un impact social ou environnemental positif
- **L'additionnalité** : l'engagement et la contribution (financière ou extra-financière) de l'investisseur permettant à l'entreprise bénéficiaire de l'investissement de maximiser son impact social ou environnemental
- **La mesurabilité** : la mesure de l'impact reposant sur la mise en place d'objectifs sociaux ou environnementaux, un suivi des résultats et un processus continu d'évaluation

Source : La Finance Pour Tous



3

DANS QUELLE MESURE LA RÉGLEMENTATION FAVORISE-T-ELLE LA TRANSPARENCE ?

A. Un peu d'histoire : Frise chronologique

B. Des initiatives partagées collectivement au niveau mondial :

1. Les accords de Paris et les ODD de l'ONU
2. Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

C. L'actualité en faveur d'une finance durable au niveau européen

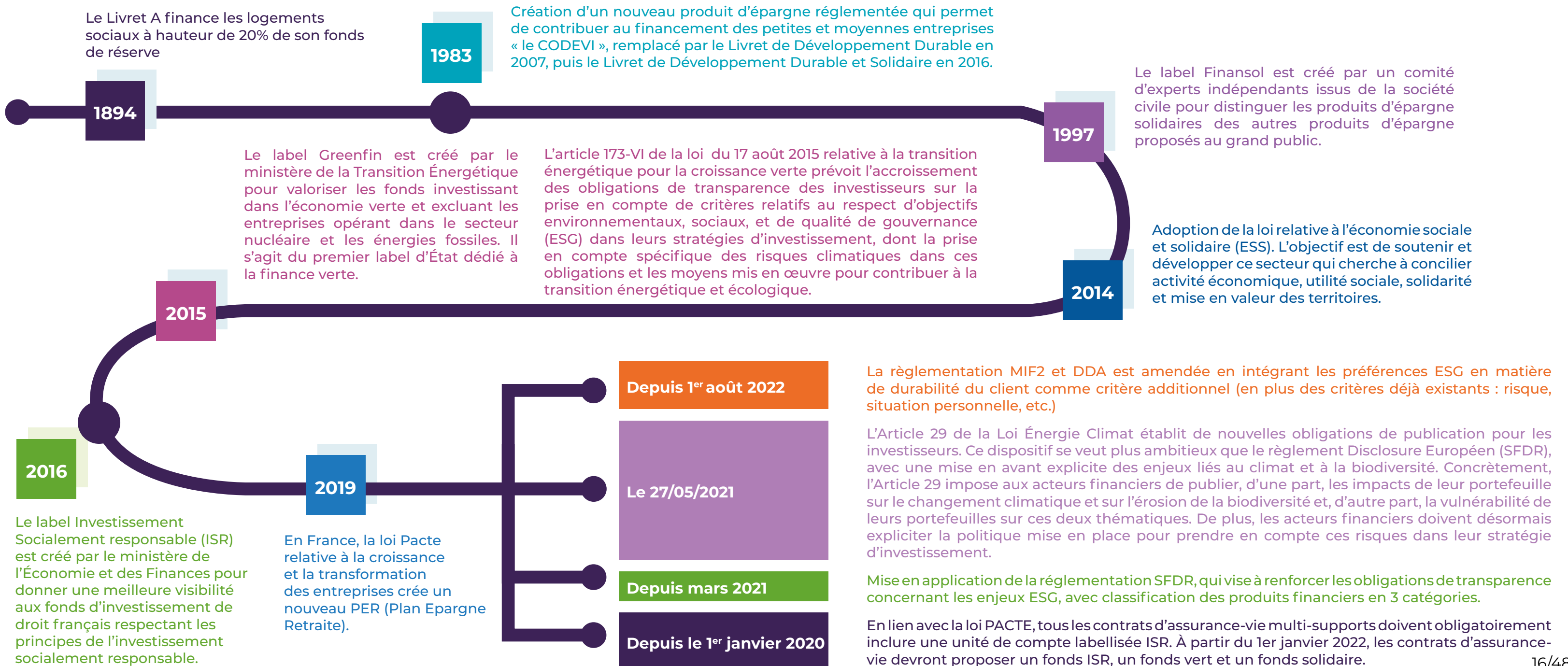
1. Le Plan d'action de la Commission européenne sur la finance durable
2. Le règlement européen Taxonomie des activités durables
3. Le règlement (Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)
4. Les impacts sur les parcours clients et la prise en compte obligatoire des préférences ESG : La directive MIF 2 ou MIFID 2

DANS QUELLE MESURE LA RÉGLEMENTATION FAVORISE-T-ELLE LA TRANSPARENCE ?



POUR LE GROUPE BPCE, L'ESG N'EST PAS UNE NOUVEAUTÉ ! NOUS AVONS ÉTÉ UN DES ACTEURS PRÉCURSEURS À PROPOSER CE TYPE DE PLACEMENTS.

A. Un peu d'histoire ...



DANS QUELLE MESURE LA RÉGLEMENTATION FAVORISE-T-ELLE LA TRANSPARENCE ?

B. Des initiatives partagées collectivement au niveau mondial

1. Les accords de Paris et les ODD de l'ONU



L'agenda 2030 de l'ONU et l'Accord de Paris proposent un cadre innovant et complémentaire pour accélérer l'action et atteindre des objectifs ambitieux. Dans l'Agenda 2030, une série de 17 objectifs mondiaux de développement durable (ODD) ont été déterminés et doivent être universellement atteints. Bien que les ODD ne soient pas juridiquement contraignants, les gouvernements travaillent aujourd'hui afin d'établir des cadres nationaux pour atteindre ces objectifs. En substance, les ODD sont intégrés et indivisibles, équilibrant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.



VOIR LE DÉTAIL DES 17 ODD À LA FIN DU GUIDE

L'année 2015 a marqué un tournant dans la mobilisation mondiale pour le développement durable et la préservation du climat. L'adoption du Programme de l'ONU à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris lors de la COP21, qui constitue le premier accord universel sur le climat, ont ouvert au monde une nouvelle voie vers un développement plus durable. Les 195 États signataires se sont engagés sur un plan d'action afin de maintenir la hausse des températures à un niveau bien inférieur à 2°C. Cet accord marque aussi la mobilisation des acteurs privés sur le sujet, en particulier des acteurs financiers, qui ont reconnu, depuis, l'importance du rôle du financement pour atteindre cet objectif.



DANS QUELLE MESURE LA RÉGLEMENTATION FAVORISE-T-ELLE LA TRANSPARENCE ?

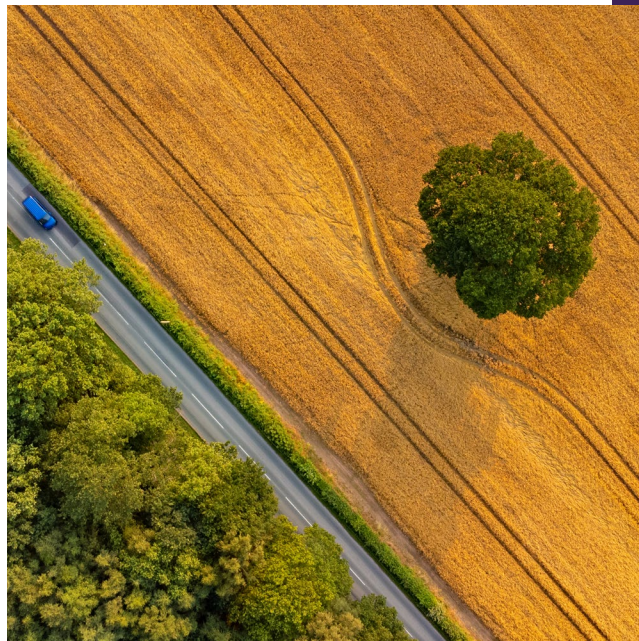
B. Des initiatives partagées collectivement au niveau mondial :

2. Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

LES PRI

« PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE INVESTMENT »

désignent les **6 PRINCIPES D'APPLICATION VOLONTAIRE** élaborés par un groupe d'investisseurs institutionnels et d'experts multipartites (sous l'égide des Nations unies) pour promouvoir la prise en compte des facteurs ESG dans les décisions d'investissement :



LES 6 PRINCIPES :

- 1** Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- 2** Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investissement.
- 3** Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- 4** Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5** Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- 6** Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.



MODALITÉS D'APPLICATION :

Les PRI ne présentent pas de caractère obligatoire mais impliquent un certain nombre d'engagements de la part du signataire. Ils fournissent aux acteurs un éventail d'actions possibles pour intégrer les enjeux ESG à leurs décisions d'investissement.



Par extension, PRI désigne aussi l'organisation internationale composée des institutions financières s'efforçant d'appliquer ces 6 principes.

DANS QUELLE MESURE LA RÉGLEMENTATION FAVORISE-T-ELLE LA TRANSPARENCE ?

C. L'actualité en faveur d'une finance durable au niveau européen

1. Le Plan d'action de la Commission européenne sur la finance durable

Aussi appelé **Green deal** ou **Pacte vert** pour l'Europe, il est composé d'une série d'initiatives qui visent à rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050.



Pour pouvoir relever ces nouveaux défis, l'Union Européenne a lancé de grands chantiers en matière de finance durable. Epaulée par un groupe d'experts composé de banques, de compagnies d'assurances, d'ONG, de consultants et d'universitaires, **l'UE a publié en mars 2018 une stratégie ambitieuse en matière de finance durable, suivie de la publication de nombreuses nouvelles réglementations dans le but de mettre en application cette stratégie.**

Dans cette dynamique, l'Union Européenne a publié le règlement Taxonomie des activités durables en juin 2019, ainsi que le règlement Disclosure en décembre 2019.



Ce plan d'action s'articule autour de **3 OBJECTIFS**, déclinés en 10 mesures prioritaires :

LES GRANDS AXES	LES MESURES DU PLAN D'ACTION
RÉORIENTER LES FLUX DE CAPITAUX vers des investissements durables en vue de parvenir à une croissance durable et inclusive.	1. Création d'un système de classification unifiée des activités durables : la taxonomie. 2. Création de normes et labels pour les produits financiers durables. 3. Favorisation de l'investissement dans des projets durables. 4. Intégration de la durabilité dans le conseil financier. 5. Création des indicateurs de référence en matière de durabilité.
GÉRER LES RISQUES FINANCIERS INDUITS par le changement climatique, l'épanouissement des ressources, la dégradation de l'environnement et les problématiques sociales.	6. Intégration de la durabilité dans les secteurs des études de marché et des notions de crédits. 7. Obligations des investissements institutionnels et des gestionnaires d'actifs en matière de durabilité. 8. Exigences prudentielles applicables aux banques et aux entreprises d'assurance.
FAVORISER LA TRANSPARENCE et une vision de long terme dans les activités économiques et financières.	9. Publication d'informations et règles comptables. 10. Gouvernance des entreprises

DANS QUELLE MESURE LA RÉGLEMENTATION FAVORISE-T-ELLE LA TRANSPARENCE ?

C. L'actualité en faveur d'une finance durable au niveau européen

2. Le règlement européen Taxonomie des activités durables (1/2)

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit «règlement Taxonomie») a été publié au Journal officiel le 22 juin 2020. Ce texte constitue la principale mesure du plan d'action pour la finance durable présenté en mars 2018. En effet, selon la Commission européenne, la réorientation des flux de capitaux vers une économie plus durable, qui est l'un des trois objectifs du plan d'action, passe nécessairement par l'adoption d'un langage commun permettant aux entreprises et aux investisseurs de déterminer quelles sont les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

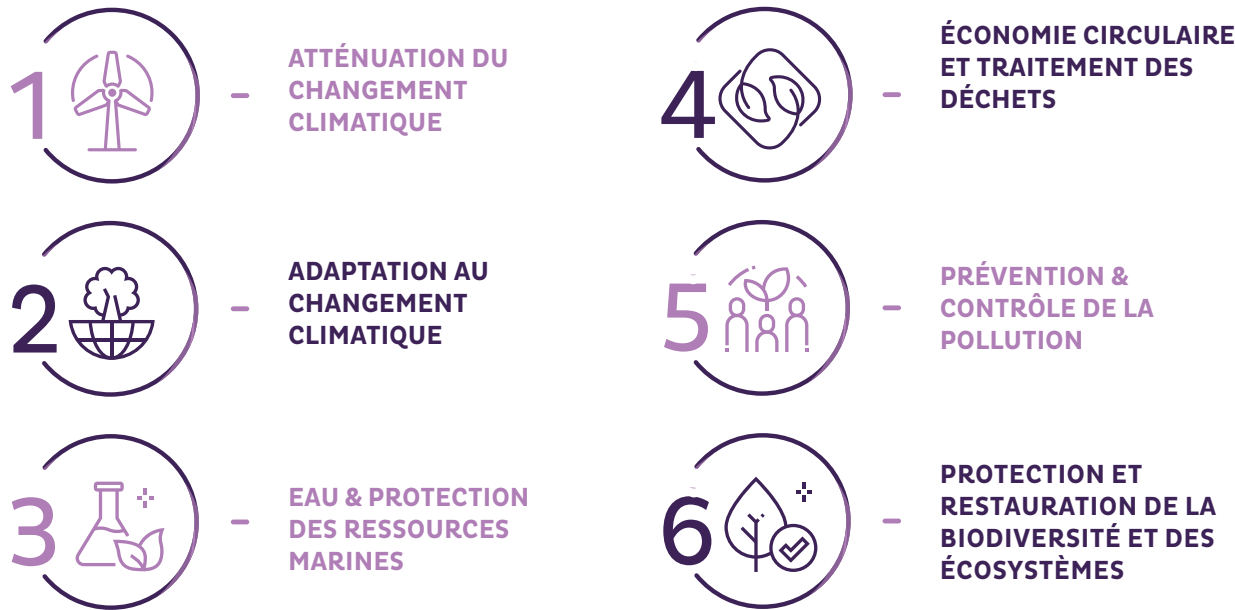


Ce règlement vise à créer une définition unique d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour faire simple, le règlement sur la taxonomie est un outil de classification permettant de déterminer si une activité économique est respectueuse de l'environnement. Il aide les investisseurs et les entreprises à prendre des décisions avisées en identifiant les activités qui apportent une contribution notable à la réalisation des objectifs environnementaux et aident à financer la transition vers une économie plus durable.

En définissant ce qui est « vert » ou « durable », la taxonomie européenne instaure un langage commun qui impose des critères stricts pour éviter l'écoblanchiment. Le règlement fixe également des critères de performance, aussi appelés KPI, qui permettent de calculer le niveau d'alignement Taxonomie des activités économiques.

COMMENT UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE PEUT-ELLE ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL ?

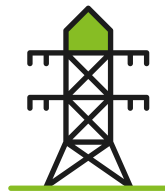
L'activité économique est analysée au regard de 6 objectifs :



DANS QUELLE MESURE LA RÉGLEMENTATION FAVORISE-T-ELLE LA TRANSPARENCE ?

C. L'actualité en faveur d'une finance durable au niveau européen

2. Le règlement européen Taxonomie des activités durables (2/2)



POUR QU'UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SOIT CONSIDÉRÉE COMME DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL, ELLE DOIT :

Identifier si l'activité est considérée comme éligible au sens de l'UE



Contribuer de manière significative à la réalisation d'au moins un des six objectifs environnementaux précisés



Ne pas compromettre de manière significative la réalisation des autres objectifs environnementaux (Do Not Significant Harm)



Respecter les normes de protection minimales mises en place pour éviter des effets négatifs sur les parties prenantes de la société civile



Quelles sont les contraintes applicables aux sociétés de gestion de fonds ?

Elles doivent publier le taux minimum d'alignement à la taxonomie de chacun de leurs fonds.

Le taux d'alignement doit être évalué au niveau de chaque titre détenu au sein du portefeuille, afin de pouvoir calculer le taux d'alignement global.



La taxonomie est également étroitement liée à d'autres réglementations, telles que le règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) et les modifications apportées à la directive MiFID II.

DANS QUELLE MESURE LA RÉGLEMENTATION FAVORISE-T-ELLE LA TRANSPARENCE ?

C. L'actualité en faveur d'une finance durable au niveau européen

3. Le règlement Sustainable Finance Disclosure (SFDR)

Le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « règlement SFDR » ou « Disclosure »), a été publié au Journal officiel le 9 décembre 2019.

Ce texte est l'un des piliers du plan d'action sur la finance durable présenté en mars 2018 par la Commission européenne. Il établit des règles harmonisées de transparence et de publication d'informations en matière de durabilité à l'échelle européenne. Le règlement vise à favoriser les investissements dans des activités durables tout en renforçant la protection des investisseurs finaux.

Le règlement SFDR vise ainsi à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers (au niveau des entités et des produits d'investissement) et impose des exigences d'informations harmonisées pour tous les acteurs.

Quelle que soit leur classification, les produits devront intégrer les risques de durabilité et devront faire preuve de transparence sur la prise en compte des principales incidences négatives. Par ailleurs, les produits classifiés articles 8 et 9 font l'objet d'exigences spécifiques en matière de publication :

- Informations pré-contractuelles
- Rapports périodiques
- Information sur les sites internet



Les dispositions concernant la classification des produits financiers et la double matérialité sont applicables depuis le 10 mars 2021.

LE CONCEPT DE LA « DOUBLE MATÉRIALITÉ » : LES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES

Le règlement SFDR définit ainsi de manière spécifique les Risques en matière de durabilité et les Principales incidences négatives :

LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES

Les Principales incidences négatives désignent les effets négatifs que les décisions d'investissement ou les conseils en investissement pourraient avoir sur les facteurs de durabilité. Il peut s'agir, par exemple, d'un investissement dans une entreprise dont les activités contribuent de manière significative aux émissions de dioxyde de carbone ou dont les pratiques en matière de gestion de l'eau, des déchets ou des terres sont déficientes.

LES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Les Risques en matière de durabilité font référence aux événements ou aux situations de nature environnementale, sociale ou de gouvernance, comme le changement climatique, qui ont effectivement ou sont susceptibles d'avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement.

DANS QUELLE MESURE LA RÉGLEMENTATION FAVORISE-T-ELLE LA TRANSPARENCE ?

C. L'actualité en faveur d'une finance durable au niveau européen

4. Les impacts sur les parcours clients et la prise en compte obligatoire des préférences ESG (1/2)

LA DIRECTIVE MIF 2 OU MIFID 2

La Directive (UE) 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'UE relative aux marchés d'instruments financiers (MIF 2 en français, MiFID 2 en anglais) s'applique depuis le 3 janvier 2018. Il s'agit d'une directive de grande envergure qui couvre la protection des investisseurs, la transparence des frais, les contrôles internes et externes, la structure du marché et, plus récemment, la durabilité.

L'une des façons dont les clients peuvent choisir d'exprimer leurs préférences en matière de durabilité consiste à prendre en compte les Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans leurs investissements. En conséquence, les gestionnaires et conseillers en investissement devront démontrer comment les Principales incidences négatives sont prises en compte dans un investissement.



En effet, dès le 2 août 2022, les entreprises d'investissement doivent tenir compte des risques de durabilité dans toutes les procédures de prise de décision et, lorsqu'elles fournissent des conseils financiers, doivent obtenir des préférences en matière de durabilité de leurs clients dans le cadre du processus d'adéquation.

POINTS CLÉS À RETENIR POUR MIFID II

Autrement dit, les intermédiaires «offrant un conseil en investissement ou un service de gestion de portefeuille» doivent recueillir les préférences de durabilité de leurs clients avant de leur proposer un placement financier.

Pour cela, aux habituelles questions relatives à la situation financière, aux objectifs d'investissement ou encore à la tolérance au risque, posées lors de l'évaluation de l'adéquation, viennent désormais s'ajouter des questions portant sur la sensibilité des clients en matière de développement durable. Ces «préférences ESG» doivent ensuite être prises en compte dans le processus de sélection des produits.



DANS QUELLE MESURE LA RÉGLEMENTATION FAVORISE-T-ELLE LA TRANSPARENCE ?

C. L'actualité en faveur d'une finance durable au niveau européen

4. Les impacts sur les parcours clients et la prise en compte obligatoire des préférences ESG (2/2)



EN PRATIQUE

Les questionnaires soumis par les conseillers financiers doivent permettre de définir les attentes des épargnants autour de trois aspects :

- **La proportion minimale d'investissements alignés avec la taxonomie européenne**, qui classifie les activités économiques en fonction de leur degré de durabilité sur le plan environnemental
- **La proportion minimale d'investissements durables au sens du règlement SFDR** (Sustainable Finance Disclosure Regulation), consiste à investir dans une activité économique qui :
 1. Contribue à un objectif environnemental ou social mesuré par des KPIs,
 2. Sans qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs (DNSH),
 3. Et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
- **La prise en compte par les instruments financiers des «principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité»**, c'est-à-dire les impacts négatifs que peut avoir un investissement sur l'environnement ou la société. En aval, les entreprises d'investissement sont également tenues «d'établir à l'intention de l'investisseur un rapport expliquant en quoi les recommandations qui lui sont adressées correspondent à ses objectifs d'investissement, à son profil de risque, à sa capacité à supporter des pertes et à ses préférences en matière de durabilité

POUR CONCLURE SUR LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

L'arrivée de cette nouvelle obligation constitue la suite logique du grand chantier réglementaire entamé par la Commission européenne dans le cadre de son plan d'action pour la finance durable, dont l'un des objectifs annoncés est de réorienter les flux de capitaux «en vue de parvenir à une croissance durable et inclusive».

On peut en conclure que le règlement SFDR a pour objectif d'amener de la transparence, de la clarté aux différentes typologies de produits, pour éviter notamment le greenwashing. Désormais MIFID II a l'ambition d'orienter les épargnants européens vers des produits qui contribuent à une économie plus durable et réellement alignés avec leur sensibilité.

GESTIONNAIRES D'ACTIFS	CONSEILLERS FINANCIERS	INVESTISSEURS
Divulguer comment la durabilité est traitée dans les produits financiers	Prise en compte des préférences en matière de durabilité avec leurs clients	Pouvoir investir de manière responsable
SFDR & Taxonomie	Préférences de durabilité dans MiFID II	+ d'investissements responsables (capitaux privés)



4

QUELLE EST LA DÉMARCHE DE NATIXIS IM EN TERMES DE FINANCE DURABLE ?

A. Les engagements de Natixis IM

B. Les engagements de nos affiliés

QUELLE EST LA DÉMARCHE DE NATIXIS IM EN TERMES DE FINANCE DURABLE ?

A. Les engagements de Natixis IM



Les engagements de Natixis IM



Nathalie Wallace,
Global Head of Sustainable Investing

« Il existe de nombreuses possibilités pour lesquelles les investissements ESG peuvent constituer un outil puissant »

Quelle est la philosophie de Natixis IM en matière d'ISR ?

Natixis Investment Managers est un gestionnaire d'actifs comptant plus de 20 sociétés de gestion exerçant leurs activités de manière plutôt indépendantes pour déterminer les stratégies d'investissement. Néanmoins, en tant que groupe, nous sommes unis dans notre engagement en faveur de l'ESG et de l'investissement responsable.

En pratique, cela signifie que nous reconnaissons les deux engagements clés des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)* qui intègrent les problématiques ESG dans la prise de décision en matière d'investissement, et nous appliquons ces mêmes problématiques dans nos politiques et nos pratiques actionnariales.

* Se référer au site www.unpri.org

RETROUVEZ NOS ENGAGEMENTS



QUELLE EST LA DÉMARCHE DE NATIXIS IM EN TERMES DE FINANCE DURABLE ?

A. Les engagements de Natixis IM



LE SITE INTERNET DÉDIÉ À
LA FINANCE DURABLE



QUELLE EST LA DÉMARCHE DE NATIXIS IM EN TERMES DE FINANCE DURABLE ?

B. Les engagements de nos affiliés

✿ Pour **Thematics Asset Management**, signataire des PRI, les investissements d'aujourd'hui créent le monde de demain. Leurs stratégies actions thématiques portent sur des thèmes de croissance séculaires et disruptifs - dont la sécurité, l'eau, l'intelligence artificielle & la robotique - et sont gérées par une équipe possédant une solide expérience en matière d'investissements thématiques. L'intégralité de la gamme Thematics est catégorisée article 8 ou 9 au sens de SFDR, et labellisée ISR.

✿ L'ambition de **DNCA Finance** est d'offrir une démarche différenciante et innovante qui évolue au rythme des nouveaux enjeux à intégrer. A ce titre, leur politique d'Investisseur Responsable distingue deux concepts : la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et la Transition Economique Durable. Ce résultat est le fruit d'une analyse approfondie des tendances économiques et sociales mais également d'une expertise reconnue dans le domaine de l'ISR.

✿ **Mirova** développe des stratégies d'investissement à impact répondant à un double objectif de recherche de performance financière et d'impact social et environnemental. A travers ses 7 pôles d'expertise (les actions, les obligations, les diversifiés, le solidaire, le capital investissement à impact, les infrastructures de transition énergétique et le capital naturel), Mirova propose des stratégies d'investissement permettant de financer, quel que soit leur stade de maturité, des projets et des entreprises apportant des solutions aux enjeux du développement durable tout en visant la performance financière.

✿ Au sein de Natixis Investment Managers, **NIM Solutions** utilise un large éventail de stratégies ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) couvrant un large spectre de classes d'actifs et véhicules d'investissement pour répondre aux besoins des portefeuilles multi-actifs de ses clients. NIM Solutions propose également la Gamme Natixis ESG, une construction globale de 4 fonds de fonds socialement responsables. Cette solution agrège dans un seul et même produit de placement, les vues et les expertises en investissement responsable de plusieurs gérants, qui ont tous en commun la particularité d'intégrer dans leur sélection de valeurs (actions ou obligations), des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

✿ **Ostrum Asset Management** s'attache à prendre en compte l'ensemble des dimensions ESG dans ses décisions d'investissement. Cette approche responsable se décline aujourd'hui sur une politique sectorielle et d'exclusion, des critères ESG intégrés à toutes les classes d'actifs et une politique d'engagement, tant au niveau individuel sur l'ensemble des classes d'actifs, que collaborative.

✿ En tant qu'investisseur de long terme, **Dorval** est convaincu d'avoir un rôle à jouer dans l'orientation de l'épargne financière vers une économie plus responsable et durable. Une transition pour laquelle son engagement vise à inciter et influencer les acteurs de l'économie réelle à adapter leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ; un statut d'investisseur responsable qui l'engage tant vis-à-vis de ses clients et partenaires qu'auprès des entreprises dans lesquelles la société de gestion prend des participations.



5

L'OFFRE DE FONDS FINANCE DURABLE



LA FINANCE DURABLE A TOUTE SA PLACE DANS VOTRE ÉPARGNE

La finance durable désigne des pratiques de la finance qui prennent en compte des critères extra financiers comme l'environnement ou le social. Il s'agit d'un levier pour la transformation des sociétés et de l'économie vers une économie plus durable. Chaque investisseur, personne physique ou morale, peut ainsi être acteur d'un développement économique plus viable sur le long terme, en orientant son épargne vers des produits de placement dits durables.

Conscient des enjeux de demain en termes de transition énergétique, de défis technologiques, de problématiques démographiques ou encore de gouvernance d'entreprises, Natixis Investment Managers accompagne la création de valeur durable en proposant une sélection complète de fonds.

**RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE
NOTRE OFFRE FINANCE DURABLE
SUR LA PAGE DÉDIÉE**





6

COMMENT DONNER DU SENS À SON ÉPARGNE ?

A. Choisir la finance durable, c'est donner du sens à vos placements tout en recherchant la performance financière et l'atténuation des risques extra-financiers

B. En pratique, comment trouver la solution qui nous correspond ?

1. Définir vos préférences ESG / QFD
2. Rechercher les informations disponibles sur la documentation réglementaire et commerciale : Comment lire un reporting ESG ?
3. S'informer sur les labels

COMMENT DONNER DU SENS À SON ÉPARGNE ?

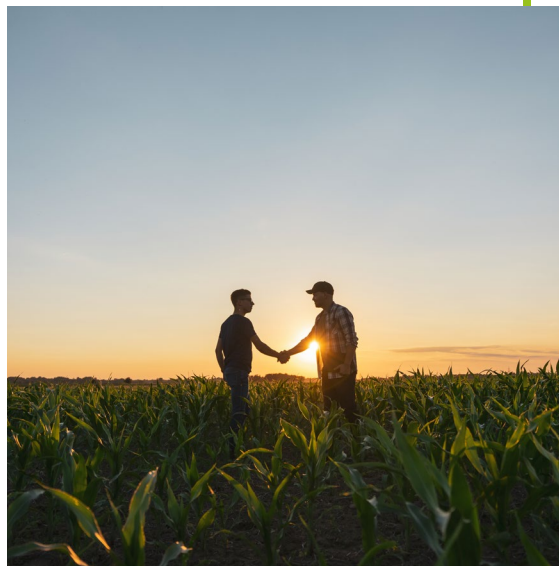
A.

Choisir la finance durable, c'est donner du sens à ses placements tout en recherchant la performance financière et l'atténuation des risques extra-financiers

C'EST AGIR POUR LE MONDE DE DEMAIN !

Comme vu précédemment, les récentes évolutions réglementaires visent à orienter les flux des épargnants vers des entreprises qui s'impliquent dans le développement de solutions et de produits pour améliorer et préserver nos conditions de vie.

Les investisseurs ont donc un rôle important à jouer dans la construction du monde de demain.



A RETENIR

L'intégration de critères ESG dans le process d'investissement vise à :

- Tenter de **réduire les risques en matière de durabilité,**
- **Cibler des entreprises** qui cherchent à profiter de la croissance d'un secteur à enjeux (exemple : transition énergétique)



→ SENSIBILISATION CROISSANTE DE LA SOCIÉTÉ AUX SUJETS ESG

Les particuliers et les entreprises s'impliquent de plus en plus dans des initiatives à vocation écologique

→ RÉGLEMENTATION

Locale et internationale

→ UNE OFFRE DE PRODUITS FINANCIERS QUI S'AGRANDIT ET SE CONCRÉTISE

De nombreux acteurs financiers développent une gamme d'initiatives ESG, créant une forte concurrence sur une tendance durable

→ URGENCE CLIMATIQUE

Déforestation, élévation de température, espèces en voie de disparition, notre planète est menacée par les activités humaines

COMMENT DONNER DU SENS À SON ÉPARGNE ?

B. En pratique, comment trouver la solution qui nous correspond ?

1. Définir les préférences ESG au travers du questionnaire Finance Durable

Au sein de l'offre BPCE, vos préférences en matière d'ESG sont traduites par les thématiques d'investissement prises en compte dans le process de gestion du produit financier, telles que ci-dessous :

ENVIRONNEMENT

A. La transition vers une économie bas carbone : Réduction de l'empreinte carbone, engagement sur la trajectoire 2°C pour le climat, contrôle de la consommation d'énergie...

B. La préservation des ressources naturelles (eau, etc.)

C. La préservation des terres et des océans

D. La gestion/réduction des déchets

E. La préservation de la biodiversité

SOCIAL

A. La protection des droits sociaux & humains : Participation/préservation des avantages sociaux (assurance santé, retraite...), gestion des risques liés à la cybersécurité/harcèlement, contrôle des controverses).

B. Les relations sociales : Actions soutenant le climat interne, la présence de représentants, les résultats des enquêtes internes.

C. L'investissement dans le capital humain (y compris la santé). Développement des compétences/formations, etc.

GOVERNANCE

A. Lutte contre la corruption

B. Autres sujets de gouvernance : Politique de rémunération, éthique des affaires, parité des dirigeants, indépendance des administrateurs, etc.

LE QUESTIONNAIRE DE DURABILITÉ

Chaque conseiller devra évaluer les préférences de ses clients en matière de durabilité afin de recommander des placements adaptés à chaque profil client.

Il déterminera les préférences selon 3 axes :

- La proportion de l'investissement que le client souhaite voir investie dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne appelée « Taxonomie »
- La proportion de l'investissement que le client souhaite voir investie dans des « investissements durables »
- Les modalités de prise en compte des « principales incidences négatives » (par exemple : émissions de gaz à effet de serre, déchets dangereux, violation des droits de l'homme, etc.) par l'investissement.

A PARTIR DU QUESTIONNAIRE DE DURABILITÉ, UN PROFIL EN MATIÈRE DE PRÉFÉRENCES ESG EST DÉFINI :

- Neutre
- Sensibilisé
- Impliqué



Avant tout investissement, le conseiller financier devra évaluer les préférences de l'investisseur en matière de durabilité selon 3 axes :

- Etes-vous sensible à l'investissement responsable ?
- Si oui, dans quelle proportion ?
- A quelle(s) thématique(s) d'investissement êtes-vous le plus sensible ?

A noter que les préférences peuvent s'évaluer au niveau d'un placement financier ou au regard de la totalité du portefeuille.

COMMENT DONNER DU SENS À SON ÉPARGNE ?

B. En pratique, comment trouver la solution qui nous correspond ?

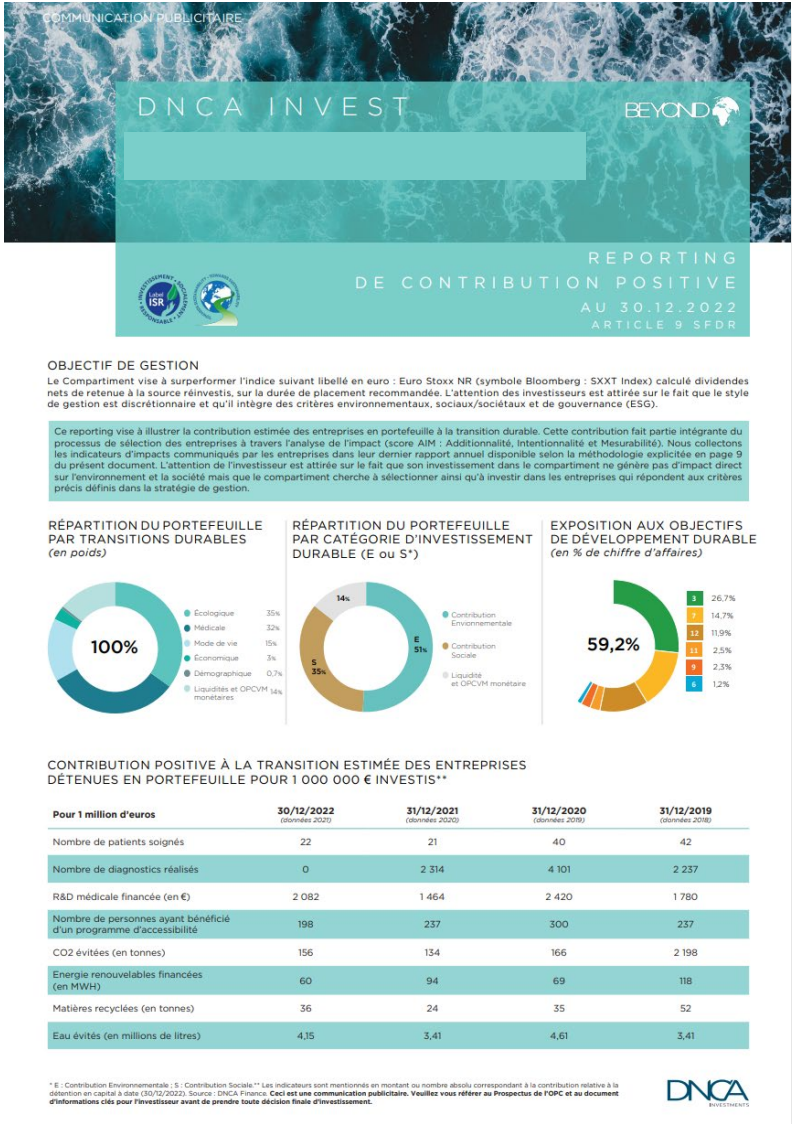
2. Rechercher les informations disponibles sur la documentation réglementaire et commerciale

Avec le développement de la Finance Durable, la prise en compte des critères ESG peut se décliner différemment dans les supports d'investissement. Les investisseurs ont besoin de repères, qu'ils peuvent trouver grâce aux différents labels ou aux classifications imposées par la réglementation.

S'INFORMER : COMMENT LIRE UN REPORTING ESG ?

Les sociétés de gestion sont tenues à un exercice de transparence sur leurs pratiques en matière d'ESG. Elles sont incitées, réglementairement ou par leur adhésion à des principes volontaires, à produire des rapports qui constituent autant d'informations pour l'épargnant lui permettant de choisir le produit qui lui correspond.

Le reporting ESG synthétise la politique ESG du produit concerné. Il répond à plusieurs exigences règlementaires françaises et européennes (article 29 de la loi énergie-climat et SFDR) et permet d'obtenir des informations sur la manière dont sont gérés les risques de durabilité, sur les moyens dédiés à l'ESG ou encore sur ce qui est mis en place pour faire face aux enjeux climatiques ou ceux liés à la protection de la biodiversité.





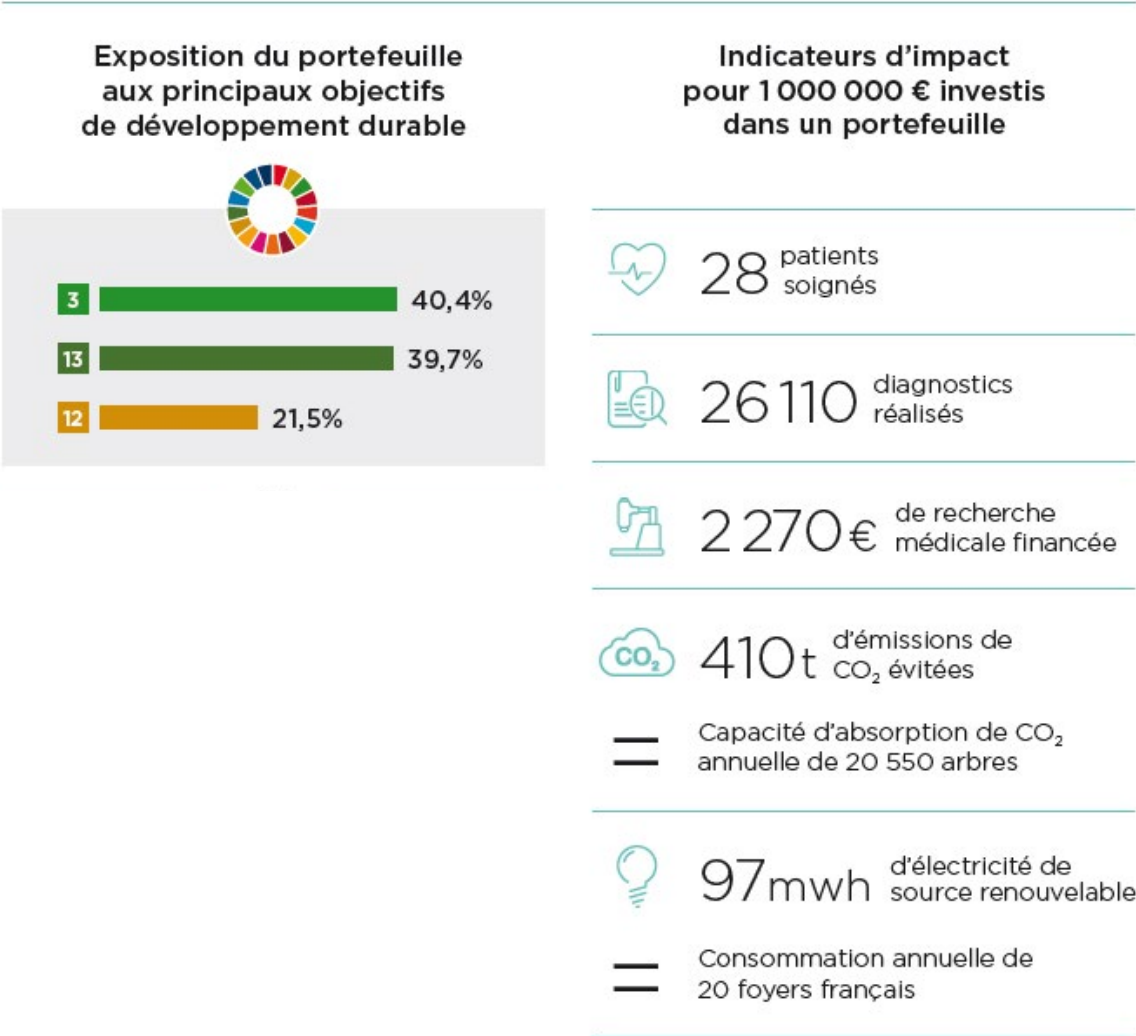
NOTRE CONSEIL

Privilégier les produits financiers disposant de politiques ESG robustes et ayant déployé des moyens réels pour rendre ces politiques concrètes, tels que disposer en interne d'une équipe d'analyse financière et ESG.

B. En pratique, comment trouver la solution qui nous correspond ?

2. Rechercher les informations disponibles sur la documentation réglementaire et commerciale

EXEMPLE D'INDICATEURS D'IMPACT



Source : DNCA



D'OÙ PROVIENNENT LES DONNÉES ESG ?

Les émetteurs communiquent aujourd'hui de nombreuses informations de plus en plus standardisées sur leur responsabilité sociale et leur contribution au développement durable. De nombreuses entreprises dans le monde, y compris de petite taille, publient un rapport RSE. De plus en plus d'entreprises publient également un « rapport intégré » qui combine informations financières et extra-financières. Plusieurs agences de notation extra-financière – MSCI, Sustainalytics, Vigéo Eiris – proposent également une analyse ESG des émetteurs à travers le monde. Elles peuvent couvrir jusqu'à 8 000 entreprises. Toutes ces informations permettent aux sociétés de gestion de réaliser leur propre notation ESG, qui sera utilisée dans leurs processus d'investissement ISR.

COMMENT DONNER DU SENS À SON ÉPARGNE ?

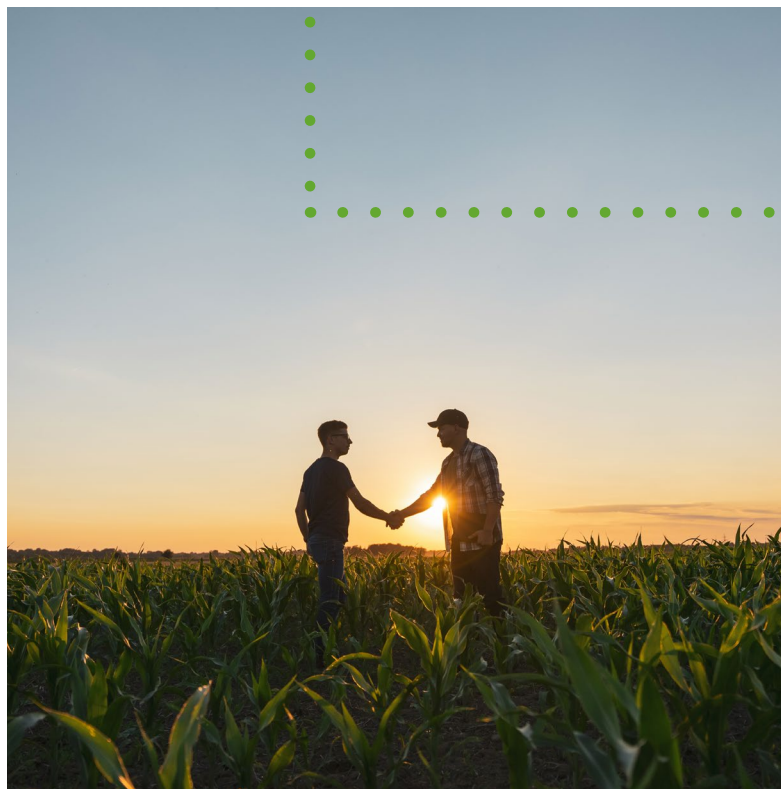
B. En pratique, comment trouver la solution qui nous correspond ?

3. S'informer sur les labels



QU'EST-CE QU'UN LABEL ?

Un label est un gage de qualité qui s'applique à de nombreux produits et sur lesquels les consommateurs peuvent s'appuyer pour faire leur choix.



LABEL ISR*

Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères en termes de transparence, de cohérence du processus de gestion et de clarté de la communication envers les épargnants. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.



LABEL TOWARDS SUSTAINABILITY

Le Label "Towards Sustainability" a été créé par Febelfin, la fédération belge du secteur financier. Son objectif est de définir des exigences minimales pour les produits financiers durables pour le marché financier belge et de fournir aux investisseurs un outil pour les guider dans leur recherche de produits durables.



Créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le label Greenfin garantit la qualité « verte » des fonds d'investissement. Il s'assure que les valeurs en portefeuille répondent bien aux enjeux de la transition énergétique et écologique. C'est un label qui vérifie que les investissements sont bien orientés vers des actifs verts. Il exclut les investissements dans le secteur du nucléaire.

Plus d'informations sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-greenfin>.

COMMENT DONNER DU SENS À SON ÉPARGNE ?

B. En pratique, comment trouver la solution qui nous correspond ?

3. S'informer sur les labels



LABEL FINANSOL

Le label Finansol distingue, depuis 1997, les placements d'épargne solidaire : actionnariat solidaire, livrets ou fonds solidaires proposés par les banques ou mutuelles d'assurance et fonds solidaires d'épargne salariale. Il garantit le financement d'activités à forte utilité sociale et/ou environnementale qui ne pourraient être financées par les circuits plus classiques



Le label Relance permet aux épargnants et investisseurs professionnels d'identifier les organismes de placement collectifs (OPC) apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotés ou non, et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance. Consultable sur <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/label-relance>.



BON À SAVOIR

Avoir obtenu un label pour un fonds ESG est un gage de robustesse et de transparence dans la prise en compte des critères ESG. C'est l'unique moyen de s'assurer qu'un tiers indépendant est venu contrôler la qualité des processus mis en place.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.



FAQ

L'INVESTISSEMENT DURABLE EST-IL MOINS RENTABLE QUE LES AUTRES SOLUTIONS TRADITIONNELLES ?

L'investissement durable ne cherche pas à sacrifier le rendement au profit de vertus écologiques ou sociales, mais à aligner les intérêts financiers avec ceux du développement durable.

En effet, l'investissement durable est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité.

A titre d'exemple, la société de gestion Mirova, affiliée de Natixis Investment Managers et dédiée à 100% à l'investissement responsable et durable, a été récompensée pour la qualité de sa gestion sur l'ensemble de sa gamme avec la Corbeille d'or (meilleure gestion actions sur 5 ans) des sociétés de Gestion en 2023, preuve que performance et valeur durable peuvent être associées.



SFDR ET TAXONOMIE, QUELLES DIFFERENCES ?

Bien qu'elles aient toutes deux des objectifs liés au développement durable, elles jouent des rôles distincts. La SFDR se concentre sur les obligations d'information des acteurs des marchés financiers, promouvant ainsi la transparence des pratiques financières durables. D'autre part, la taxonomie de l'UE fournit un cadre pour les activités durables, aidant à identifier les investissements alignés sur les objectifs climatiques et environnementaux.



Les références à un prix ne préjugent pas des résultats futurs des fonds ou des gestionnaires.



LE GLOSSAIRE DE L'ISR

LE GREENWASHING OU ECO-BLANCHIMENT

Un investissement durable est donc « un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance ».

L'engouement pour l'investissement durable a naturellement fait émerger un risque croissant de « greenwashing », ou écoblanchiment qui désigne l'usage trompeur d'arguments écologiques à des fins commerciales ou réputationnelles.

Source : Livre blanc de la finance verte et durable - AFNOR

INVESTISSEMENT À IMPACT

La finance à impact est une stratégie d'investissement ou de financement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques. Elle s'appuie sur les piliers de l'intentionnalité, de l'additionnalité et de la mesure de l'impact, pour démontrer: 1. La recherche conjointe, dans la durée, d'une performance écologique et sociale et d'une rentabilité financière, tout en maîtrisant l'occurrence d'externalités négatives ; 2. L'adoption d'une méthodologie claire et transparente décrivant les mécanismes de causalité via lesquels la stratégie contribue à des objectifs environnementaux et sociaux définis en amont, la période pertinente d'investissement ou de financement, ainsi que les méthodes de mesure, selon le cadre dit de la théorie du changement; 3. L'atteinte de ces objectifs environnementaux et sociaux s'inscrivant dans des cadres de référence, notamment les Objectifs de Développement Durable, déclinés aux niveaux international, national et local.

Source : Finance for tomorrow 2021

ACTIONNARIAT ACTIF

L'actionnariat actif consiste à exercer ses droits de vote et à mettre à profit son statut d'actionnaire pour influencer les activités ou le comportement des entités du portefeuille.

Source : UNPRI

RISQUE DE DURABILITÉ

Les risques en matière de durabilité sont définis par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

Source : Natixis IM

GREEN BONDS

Obligations émises par une entreprise ou une entité publique (Etat, collectivité locale) servant à financer des projets (nouveaux ou déjà existants) liés à la transition énergétique (énergie renouvelable, efficacité énergétique, technologies bas-carbone, etc.). Elles retiennent des critères comme l'amenuisement des ressources naturelles, l'érosion de la biodiversité ou la pollution de l'eau, de l'air et des sols. Ces obligations doivent respecter les quatre piliers des Green Bond Principles décrits précédemment. (ICMA)

Source : Livre blanc de la finance verte et durable - AFNOR

CODE DE TRANSPARENCE

Code national auquel les fonds peuvent adhérer, ce par quoi ils s'engagent à donner aux épargnants des informations exactes, claires, compréhensibles et actualisées pour leur permettre de mieux comprendre les pratiques ESG mises en place.

Source : AMF



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Source : INSEE

POLITIQUE D'EXCLUSION

Intégration dans le processus d'investissement de règles d'exclusion qui : définissent les critères retenus pour identifier les sociétés qu'elles désirent exclure (i.e. types d'armes, niveau d'implication, etc.) ; se basent sur une liste de « sociétés exclues » définissent le champ d'application en termes d'activités ainsi que les points-clés de leur mise en œuvre de la politique.

Source : DNCA

PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI)

Au sens de la réglementation SFDR, ils correspondent aux impacts des décisions sur les facteurs de durabilité liés à l'environnement, à la société et aux employés, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Source : Natixis IM

APPROCHE THÉMATIQUE

L'approche thématique ESG consiste à choisir des entreprises actives sur des thématiques ou secteurs liés au développement durable tels que les énergies renouvelables, l'eau, la santé, ou plus généralement le changement climatique, l'écocoefficiance, le vieillissement de la population. Les entreprises sont éligibles si la part de leur chiffre d'affaires tirée du secteur d'activité est au-dessus d'un certain seuil, ou si elles sont en position dominante sur le marché en question.

L'approche thématique ESG peut concerner l'ensemble d'un fonds ou se limiter à une poche de l'actif total. Elle peut également conduire, lorsqu'elle est combinée à une approche de sélection ESG, à une surpondération d'un pilier (généralement l'environnement ou le social selon la thématique retenue) par rapport aux deux autres.

Cette approche seule n'est pas, selon Novethic, assimilable à de l'ISR stricto sensu, dans la mesure où les émetteurs ne sont pas analysés sur leurs pratiques ESG. Pour pouvoir parler de gestion ISR, elle doit donc être combinée à d'autres approches systématiques du type sélection ESG, exclusions normatives ou engagement actionnarial.

Source : Novethic

STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE (SNBC)

Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

Source : Ministère de l'Écologie

POLITIQUE RSE

La Responsabilité Sociétale des Entreprises, également appelée Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est la mise en pratique du développement durable par les entreprises. Pour les organisations au sens large, on parle de RSO.

Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société, à respecter l'environnement tout en étant économiquement viable. Un équilibre qu'elle va construire avec l'aide de ses parties prenantes, c'est à dire ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires ou les acteurs du territoire.

Les entreprises qui s'engagent à la mettre en place vont donc intégrer, de façon volontaire, ces dimensions au-delà du cadre légal qui leur est imposé, en mettant en place de bonnes pratiques (ex: promotion de la diversité au sein des collaborateurs) voire en s'ouvrant à de nouveaux modèles économiques (ex: location de matériel plutôt que vente).

Pour certaines entreprises, principalement celles dont l'activité à un gros impact sur l'environnement (ex: industries minières ou pétrolière) cela suppose une remise en cause de leur modèle économique pour le rendre compatible avec la lutte contre le changement climatique (limitation de la hausse de la température mondiale à 2°C) ou une gestion durable des ressources (ex: sauvegarde de la biodiversité).

Source : Novethic



EMPREINTE CARBONE

Mesurer les émissions de carbone générées indirectement par les divers modes de gestion financière : c'est ce qui définit l'empreinte carbone.

Pour calculer cette empreinte carbone (carbon footprint en anglais), on «pèse» les émissions de carbone d'un portefeuille actions en fonction des émissions que génèrent les entreprises détenues dans ce portefeuille et du nombre d'actions. Ce mode de calcul peut être adapté aux obligations d'Etat ou à d'autres modes de placements, comme l'immobilier.

Concrètement, quand un investisseur détient des actions de compagnies pétrolières ou finance des centrales à charbon, il émet plus de gaz à effet de serre que s'il investit dans des entreprises aux activités vertes.

L'intérêt de ces empreintes carbone est de faire prendre conscience aux investisseurs du poids qu'ont leurs choix de placements dans l'orientation de l'économie et, donc, du rôle clef qu'est le leur pour «décarboner» l'économie et se tourner vers les entreprises les plus vertueuses dans ce domaine.

Pour éviter d'être exposé aux pertes financières que pourrait entraîner l'interdiction progressive des énergies fossiles, les investisseurs font réaliser leur empreinte carbone et décident éventuellement de désinvestir les sources d'émissions les plus fortes.

Source : Novethic

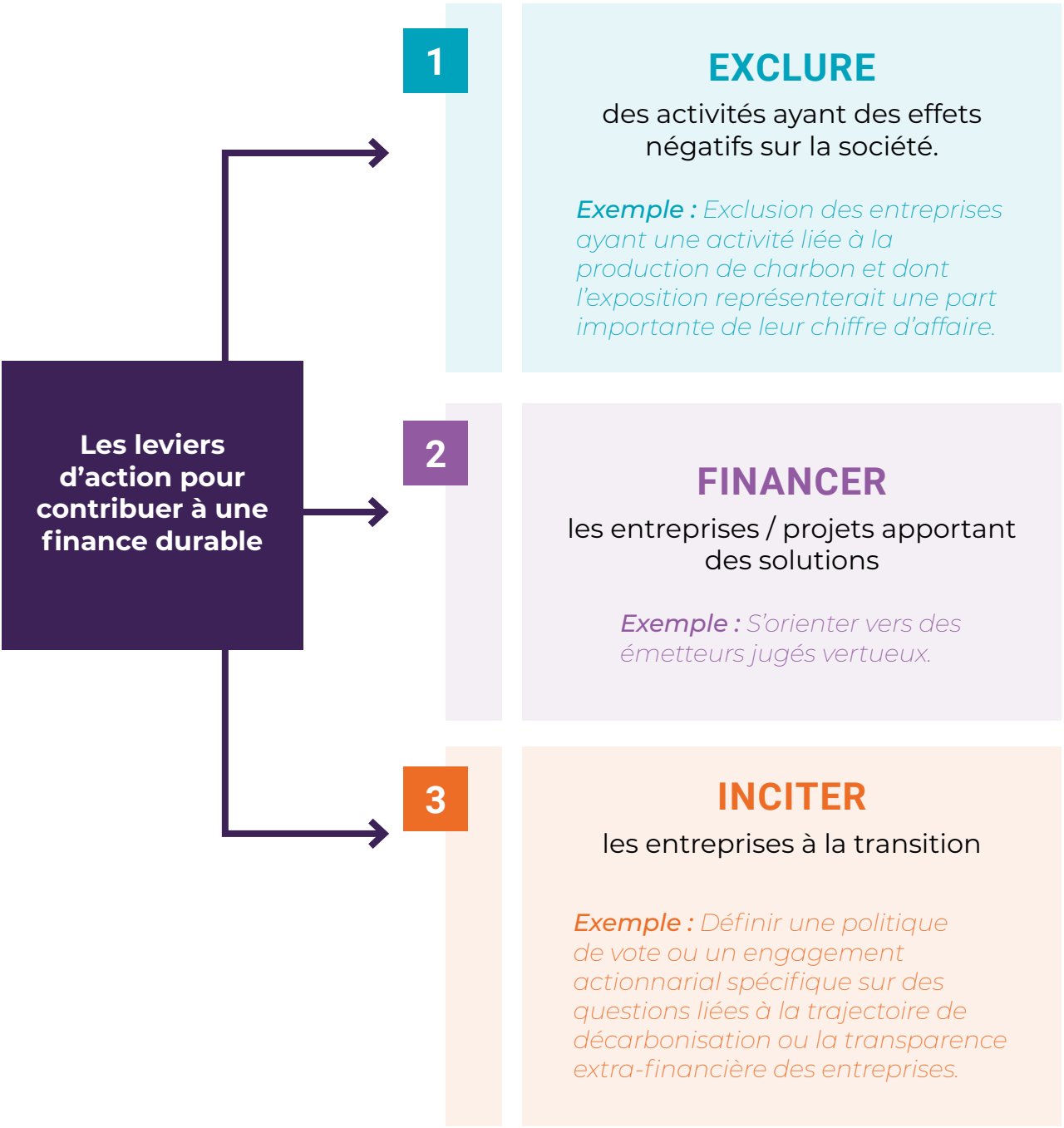


9

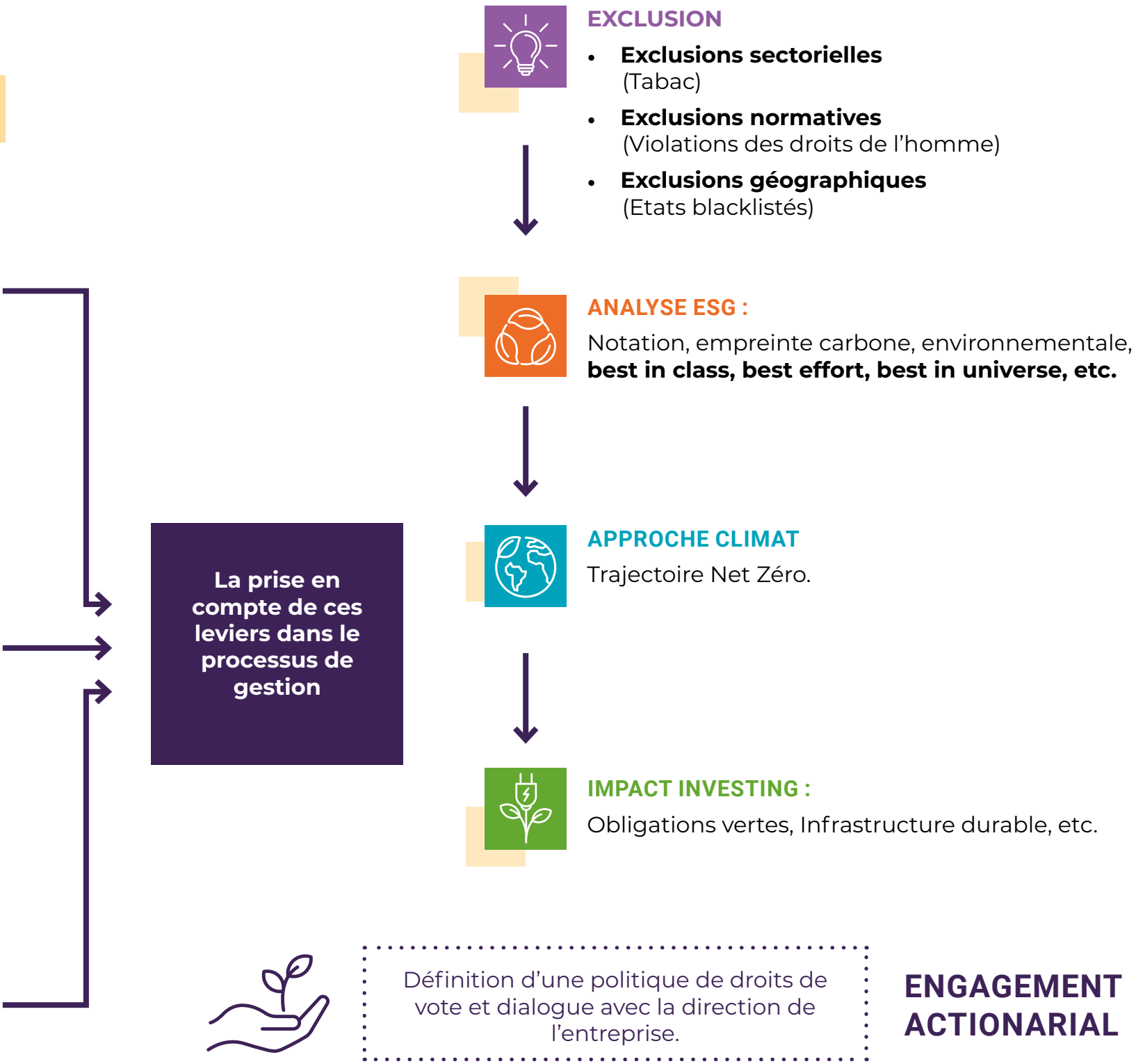
POUR ALLER PLUS LOIN

- A. Les leviers d'action pour contribuer à une finance durable
- B. Les différentes approches financières en matière d'ESG
- C. Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies

A. Les leviers d'action pour contribuer à une finance durable



Source : NIM Solution



B. Les différentes approches financières en matière d'ESG

Comme vu précédemment, les critères ESG permettent d'évaluer les entreprises d'après leurs performances extra-financières et de compléter l'analyse financière classique. La sélection des entreprises qui composent les fonds peut ensuite s'effectuer suivant différentes méthodes de prise en compte de ces critères extra-financiers.

QUELLES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT SE CACHENT DERRIÈRE L'ISR ?

On vous explique : LES APPROCHES « BEST »



L'APPROCHE BEST-IN-CLASS (« meilleur de sa catégorie » en anglais) consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, pour chaque secteur d'activité sans exclure aucun secteur. Cette approche peut être associée à des critères d'exclusions sectorielles (voir ci-après) pour améliorer la durabilité du fonds. Un fonds Best-in-class peut ainsi investir en partie dans des secteurs considérés comme polluants, par exemple l'industrie de l'énergie, en sélectionnant les « meilleurs élèves » de ce secteur.



L'APPROCHE BEST-IN-UNIVERSE (« meilleur d'un univers d'investissement » en anglais) sélectionne les entreprises les plus performantes sur les critères extra-financiers, tous secteurs confondus. Elle comporte donc des biais sectoriels : certains secteurs comme le recyclage ou les énergies renouvelables par exemple seront surreprésentés par rapport à d'autres secteurs d'activité comme la grande distribution ou le transport aérien.



Enfin, **L'APPROCHE BEST-EFFORT** (« meilleur effort » en anglais), contrairement aux deux précédentes, s'appuie sur une notation relative à l'évolution des pratiques des entreprises. Elle consiste à sélectionner les sociétés démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps. Un fonds adoptant une stratégie Best-effort pourra par exemple investir dans les titres d'entreprises du secteur des transports qui cherchent à améliorer leur empreinte carbone, ou encore du secteur de l'industrie qui développent des programmes de réinsertion professionnelle.

LES EXCLUSIONS

Il existe plusieurs types d'exclusions qui peuvent être appliquées dans des stratégies d'investissement socialement responsable. Ces exclusions ne peuvent pas, à elles seules, constituer des fonds ISR : elles doivent être cumulées avec d'autres approches.

L'exclusion sectorielle est un mécanisme consistant à ne pas sélectionner des entreprises qui tirent une part de leur chiffre d'affaires dans des activités jugées néfastes à la société. Certaines exclusions sectorielles sont dites « éthiques » quand les secteurs concernent des activités jugées contraires à l'éthique, comme la pornographie, les jeux d'argent ou encore l'alcool.

L'exclusion normative revient, elle, à exclure les titres de sociétés qui ne respectent pas certaines normes internationales, par exemple la Déclaration universelle des droits de l'homme ou la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Les entreprises ne respectant pas ces normes sont alors exclues, par exemple dans le cas d'affaires de corruption ou de travail des enfants. La discrimination ou la dégradation de l'environnement constituent d'autres critères d'exclusion possibles.

L'ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL

Parfois appelé « actionnariat actif ». Dans cette approche, les actionnaires utilisent leur droit de vote en assemblée générale pour orienter la politique de l'entreprise selon les valeurs qu'ils souhaitent défendre.

Ils peuvent par exemple chercher à améliorer les politiques de transparence sur la traçabilité des produits dans le secteur agro-alimentaire, ou encore faire pression sur un groupe pétrolier afin qu'il mette en place une politique environnementale et des projets de transition écologique.



LES APPROCHES THÉMATIQUES

L'investissement thématique consiste à sélectionner des entreprises dont l'activité porte sur un même objet, ou des secteurs précis liés au développement durable comme l'eau, la santé ou encore le vieillissement des populations.

Un fonds thématique santé pourra par exemple investir dans des entreprises pharmaceutiques, de biotechnologies, ou encore de gestion d'hôpitaux ou de centres de soins.

Pour qu'un fonds thématique soit considéré comme étant en gestion ISR, cette approche doit être combinée à d'autres approches comme la sélection ESG, les exclusions normatives ou l'engagement actionnarial.

L'INVESTISSEMENT À IMPACT

Ce type d'investissement consiste à choisir des entreprises qui, en plus du rendement financier, ont comme objectif de générer un impact social et environnemental positif quantifié, en mettant ces deux objectifs sur le même plan.

Ces répercussions positives peuvent prendre différentes formes. Il peut s'agir d'un fonds investissant dans des entreprises qui fournissent des logements à loyer modéré, ou encore qui sont spécialisées dans l'économie sociale et solidaire. Cela peut aussi permettre de financer des fournisseurs d'énergies renouvelables.

Source : AMF

C. Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies

En 2015, les Nations Unies ont adopté les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui peuvent être utilisés par les entreprises pour prendre en compte l'impact social, sociétal et environnemental de leurs actions.

Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030.



17 ODD - ACCÉDEZ AU SITE DE L'ONU



MENTIONS LEGALES

Ce document promotionnel est destiné à des Clients non professionnels au sens de la directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elles estiment fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités citées sur le présent document. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Document non contractuel, achevé de rédiger en décembre 2023.

BPCE : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.- Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

DNCA Finance : Société en commandite simple au capital de 1.634.319,43 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000 – Siège social : 19, Place Vendôme, 75001 Paris. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID 2. www.dnca-investments.com

Mirova : Société anonyme au capital de 8 813 860 euros - RCS Paris- 394 648 216 – Agrément AMF GP 02-014 - 59 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.